

*Conseil d'Administration du
17 Septembre 2015*

Présents : BAUDIN Jean, BOCHATON Brigitte, BOUTY Georges, CASANOVA Corinne, CHAPEAU Christian, COURTOIS Gilbert, COVAREL Eric, CROZE Jean-Claude, DARVEY Albert, DYEN Michel, GUIGUE Gilbert, IMBERT Jacqueline, LEBLOND Jean, LEOUTRE Jean-Marc, PILARD Etienne, ROCHAIX Daniel.

Excusé(s) ayant donné(s) pouvoir : GAUDIN François, LERAS Gérard, RICHEL Christophe, SEJOURNÉ Denis.

Excusé(s) représenté(s) par leur suppléant : DULLIN Xavier, LOVISA Jean-Pierre.

Excusé(s) : BERRUET Jacques (CMA73), CRESSENS Annick.

Absente : FAVETTA-SIEYES Christelle.

Assistaient également à l'assemblée : LABORET Cédric représentant la Chambre d'Agriculture, PELLET Luc représentant la DDT, BOLLEY Florence, DARGENTON Maxime, FONDIMARE Laurent, JOLY Yoann, POURCHET Philippe, REMY Josette.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents et leur transmet un dossier complet (statuts, Instances, règlement intérieur, carte des adhérents...).

Il remercie également de leur présence, les représentants de la chambre d'agriculture et de la DDT et rappelle qu'il a souhaité convier les représentants des chambres consulaires et de l'état aux conseils d'administration sans voix délibérantes.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 23 Juin 2015 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS-TRAVAUX

2-2 : DOSSIERS OPERATIONNELS

2-1-1 : LA BIOLLE- « Ancienne fruitière »

En date du 19 Septembre 2014, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une propriété à délimiter qui permettrait la réalisation d'un giratoire sur la RD 1201. Les conditions de l'acquisition ayant été modifiées, il y a lieu de délibérer comme suit :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous avec pour condition suspensive, avant la vente, la modification n°5 du PLU de La Biolle, classant la parcelle B 3386(p) d'une surface de 4 000 m² environ, propriété de la SCI FASADEL en zone AUd au lieu de AUe :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B 3384(p)	1494 Rte d'Annecy	694 m ² environ	Oui	1NAe	100 000 €
B 3386(p)	La Maurienne	69 m ² environ	Non	1NAe	

2-1-2 : MONTGIROD - « Parking du Villaret »

Lors du conseil d'administration du 28 Avril 2015, la commune de MONTGIROD avait sollicité l'EPFL afin d'acquérir une emprise de 1014 m² permettant la création de parking en centre bourg. Les membres du conseil d'administration sont informés que sur les 16 propriétaires concernés, 6 échanges et 4 promesses de vente ont d'ores et déjà été obtenus. La commune a prévu d'engager une DUP sur les 6 derniers propriétaires maintiennent leur refus au projet.

2-1-3 : PEISEY-NANCROIX - « Front de neige »

Dans le cadre de son projet de sécurisation du front de neige situé sur le hameau de Plan Peisey, la commune de PEISEY-NANCROIX a sollicité l'EPFL afin de réaliser la **négociation** de parcelles dans le cadre de la sécurisation du front de neige. A ce jour, 6 promesses de vente et 11 échanges ont d'ores et déjà été régularisés, 9 propriétaires sont en réflexion et 9 propriétaires refusent de vendre.

2-1-4 : SAINT-LAURENT-DU-PONT- « Extension ZA Grange Venin »

Les membres du conseil d'administration sont informés que la CC Cœur de Chartreuse a sollicité l'EPFL afin de négocier, pour éviter leur préemption, deux parcelles de terrains situées sur l'emplacement de la future zone artisanale Grange Venin pour lesquelles une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue en date du 28 Mai 2015. Après négociation, l'EPFL a obtenu le retrait de cette DIA et une promesse de vente amiable a été obtenue au nom de l'EPFL. La CC Cœur de Chartreuse demande à l'EPFL de se substituer la CCCC.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'EPFL à se substituer la CC Cœur de Chartreuse sur les parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface	POS - PLU	Prix (€)
ZE38-ZE39	Champs Rousset	5638 m ²	AU	5 500 €
Frais d'agence				2500 €

2-1-5 : SAINT-CHRISTOPHE-LA GROTTTE - « La Cheminée »

Lors de sa séance du 23 Juin 2015 le conseil d'administration avait autorisé l'EPFL à participer à l'adjudication judiciaire d'un ensemble de parcelles bâties et non bâties à Saint Christophe La Grotte et à enchérir à hauteur maximum de 80 000 €. Les membres du conseil d'administration sont informés que l'adjudication a eu lieu le 30 Juin 2015 et que l'EPFL a remporté l'enchère au prix de 41 000 € alors que la mise à prix initiale était fixée à 40 000 €.

Les membres du conseil d'administration valide à l'unanimité l'acquisition des parcelles ci-dessous au prix ci-dessous, frais d'acquisition en sus :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A 400 à 403,725 à 730, 733 à 738, 278, 279, 377, 379 , 1235, 1713 à 1715	Sur la sauge et la sauge	33143	Oui	UD , NU, A	41 000 €

2-2 : TRAVAUX

Les membres du conseil d'administration sont informés de l'avancement des travaux engagés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL:

2-2-1 : Saint-Christophe-La Grotte - « La Cheminée »

La commune souhaite qu'une partie des bâtiments acquis par voie d'adjudication soit démolie, leur état étant particulièrement délabré et pouvant être dangereux pour les tiers, la consultation pour le diagnostic amiante a été lancée.

2-2-2 : Beaufort - « Ancien EPHAD »

L'appel d'offres a été réalisé en Juillet 2015 et l'entreprise HYGEPUR a été retenue au prix de 50 338.98 € HT (hors option). Les travaux de désamiantage vont donc débuter au cours de l'automne 2015.

2-2-3 : Chambéry - « St Gobain-Vetrotex »

Les travaux de mise en sécurité électrique ont été réalisés au cours du mois d'Août 2015.

2-2-4 : Chambéry - « Pôle d'affaires La Cassine »

Bâtiment Girard

L'appel d'offres concernant le désamiantage et la démolition du bâtiment « GIRARD » a été réalisé. L'entreprise ARNAUD DEMOLITION a été retenue pour le lot désamiantage pour un montant de 44 200 € HT, l'entreprise ZACCARDI pour le lot démolition pour un montant de 24 010 € HT. Les travaux débuteront au cours du mois d'Octobre 2015.

Bâtiment Empereur

Le conseil d'administration est informé que l'acquisition a été régularisée en date du 7 Juillet 2015 mais que d'ores et déjà les créanciers du vendeur n'étant pas totalement désintéressés par le prix de cession, il semble probable qu'il engage une procédure judiciaire. L'appel d'offres qui avait été lancé va donc être déclaré sans suite.

2-2-5 : Chambéry - « Ilôt Ravet »

La ville de Chambéry a demandé à l'EPFL d'entreprendre le désamiantage et la démolition de cet immeuble qui comporte 6 appartements appartenant à l'EPFL, 6 à la ville de Chambéry. Une co-maîtrise d'ouvrage va donc être réalisée avec la ville de Chambéry.

2-2-6 : Saint Vital - « PPRT-Total Gaz »

Philippe Pourchet rappelle que l'EPFL a acquis une propriété située dans le périmètre de la boule de gaz en date du 26 Février 2015, les propriétaires occupants devant libérer la maison au plus tard pour le 31 Décembre 2016. Les membres du conseil sont informés que la maison a été libérée en date du 21 Août 2015 et que les travaux de désamiantage et démolition peuvent maintenant être engagés. Il est rappelé que le projet est financé 1/3 par l'ETAT, 1/3 par TOTALGAZ et 1/3 autres collectivités (CCHCS, Département et région), qu'à terme, l'emprise foncière sera cédée à la commune de Saint Vital pour 1 €. Le conseil d'administration est également informé qu'à ce jour la convention n'est toujours pas régularisée.

3 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

3-1 : TRAIZE - « Acquisition TUNC »

La commune de Traize sollicite l'EPFL afin de **négoier** 3 parcelles sur une desquelles est édifié un bâtiment en état de ruine menaçant de s'écrouler. Le conseil d'administration prend acte de cette demande.

3-2 : SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE - « Aménagement d'ensemble en rivière »

La commune de ST JOSEPH DE RIVIERE souhaite le développement de sa zone **Aua** « En rivière », à l'est de son centre bourg.

Un maillage bâti ancien diffus existe aujourd'hui. L'aménagement de la zone Aua autoriserait une urbanisation de l'habitat jouxtant le centre, par une mixité urbaine et sociale, par une structuration progressive du front bâti, par la préservation des espaces de jardin et par la création de cheminements piétons.

Pour maîtriser le devenir de ce secteur **d'aménagement d'ensemble**, la commune demande à l'EPFL de négocier et d'acquérir **une parcelle** parmi l'ensemble parcellaire ci-dessous cadastré lui permettant ainsi de participer aux discussions avec le futur aménageur :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS PLU	Prix (€)
AB40p, AB48p, AB49p, 85p, AB86p, AB91p, AB92, AB94p, AB102p, AB103, AB199	En rivière	16763 m ² environ	Non	AUa	Avis France domaine

3-3 : BOURDEAU- « Aménagement Parking »

Lors de sa séance du 23 Juin 2015 le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une parcelle, pour partie en emplacement réservé, qui permettrait la création d'un parking dans la cadre de l'aménagement du carrefour entre la RD 13 et la RD 14 sur la commune de BOURDEAU. Le 4 Juillet 2015, la commune a reçu une DIA concernant cette parcelle et a sollicité la CALB, titulaire du DPU pour préempter le bien, pour partie en emplacement réservé.

3-4 : CCCC- SAINT-LAURENT-DU-PONT- « ZA Grange Venin I »

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse gère le développement de 6 zones d'activités sur son territoire. La moitié de ces zones est d'ores et déjà à saturation. Afin de répondre à la demande et dans le cadre d'une mise à la vente d'un ensemble immobilier de 2 hectares environ situé sur la ZA Grange Venin I, la CCCC sollicite l'EPFL afin d'acquérir cet ensemble, dont l'objectif est de proposer rapidement différents lots aux entreprises locales. L'ensemble se compose d'un chalet d'habitation de 90 m² au sol, d'un atelier de fabrication avec bureaux et sanitaires de 1 469 m² au sol, de deux hangars de stockage de 730 m² et 580 m² au sol, d'un silo à sciures avec chaudière, d'un séchoir à bois, d'un emplacement à usage de parking, de sols et de terrains attenants. Il est précisé que la jouissance du chalet sera conservée par l'usufruitière de l'indivision.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
AE 452, 658, 705 et 707.	Grange Venin	20 574	Oui	UE et UEz	1 600 000 €

3-5 : CALB - GRESY-SUR-AIX - « Pontpierre »

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone Pontpierre entre Aix Les Bains et Grésy sur Aix, la CALB sollicite l'EPFL afin d'acquérir 2 appartements au 2^{ème} étage d'une copropriété jouxtant 2 tènements, dont l'un supportant une habitation, et déjà propriétés de la CALB.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
AH 25	Les abysses	676	Lot n° 5 avec lots n° 13 et 14 Lot n° 6 avec lots n° 15 et 16	AUe	Avis France Domaine

3-6 : CALB- AIX LES BAINS- « Propriété Hozen »

Dans le cadre d'une opportunité de mise en vente, la CALB sollicite l'EPFL afin d'acquérir un tènement industriel situé sur la commune d'Aix Les Bains qui permettrait de répondre aux éventuels besoins futurs d'extension de la CALB dus à l'agrandissement de son périmètre et ses compétences.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous, évaluation faite par France Domaine :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
AY n° 127, 219, 222, 271 et 274	Boulevard LEPIC	8 097	Oui	UE	1 000 000 €

3-7 : SAINT-LAURENT-DU-PONT -« Site de Bagatelle»

Le château « Bonal », ses dépendances et son parc sont la propriété de la Banque de France depuis plus de 40 ans. Cette demeure remarquable abritait un centre de vacances pour les employés de la Banque de France jusqu'en 2007. Situé à l'entrée OUEST et à proximité immédiate du centre-ville, cet ensemble exceptionnel représente un intérêt fort pour la collectivité. En effet, **la maîtrise foncière de ce site permettrait d'envisager sereinement son devenir.**

Plusieurs pistes existent aujourd'hui, comme la **création d'une activité hôtelière** ou l'installation d'une **résidence pour personnes âgées**. La commune de St Laurent du Pont sollicite l'EPFL afin d'acquérir cette propriété.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS PLU	Prix (€)
AL1, AL2, AL3, AL4 et AL567	Clos Paule	13 890	Oui	UBp	530 000 €

3-8 : CALB- VIVIERS DU LAC- « Chemin de la laitière »

Dans le cadre du projet de déviation dite de la « laitière » étudié par le Département de la Savoie, la CALB sollicite l'EPFL afin d'acquérir une maison à usage d'habitation impactée par ce projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B 730 B 714 et 729	Chemin de la laitière Les rousSES	2 510 2 485	Oui Non	UD Ud et A	442 500 €

3-9 : ENTREMONT-LE-VIEUX - « Prémption le désert »

La commune de d'Entremont-le-vieux a été destinataire le 30/06/2015 d'une DIA portant sur un ensemble de parcelles situé dans la zone AUD du désert d'Entremont, face au centre de vacances dénommé le « chalet des Trolles » qui offre un hébergement de 60 personnes. La commune a sollicité l'intervention de l'EPFL afin d'acquérir ce bien qui permettrait notamment d'améliorer les conditions d'hébergement des clients et développer ce centre de vacances. Lors de sa séance du 1^{er}/07/2015, le conseil municipal d'Entremont-le-vieux a délégué son droit de préemption à l'EPFL.

Aussi, le conseil d'administration :

- - Conformément au Décret 2011-696 du 20/06/11 et à la délibération du Conseil d'administration du 12 Septembre 2011 relative à la délégation des pouvoirs au Directeur de l'EPFL,
- - Conformément à l'arrêté 01/2015 et après examen des motivations de la commune d'Entremont-le-vieux,
- - Après avoir entendu ce jour le rapport du Directeur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de l'arrêté de préemption pris par le Directeur et donne son accord quant à la poursuite de cette opération sur les parcelles ci-dessous:

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A710-717-811- 812 D454-515	Le désert	4 199	Oui	AUD	32 800 €

4- RETROCESSIONS A TIERS

4-1 : SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE - « La Cheminée »

Suite à l'acquisition relatée au 2-1-5, la commune sollicite l'EPFL afin de céder à M.COMBAZ Christian (actuellement exploitant agricole des parcelles acquises) l'ensemble des parcelles situé en zone N.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à M.COMBAZ Christian :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
A725-726-727-728-729-730-733(p)-734-735-736-737-738-1715(p)	La sauge	23 000 m ² environ		0.41 €/m ²

4-2 : SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE - « Centre de Formation-SDIS »

Le 26/10/10, l'EPFL a acquis un ensemble de parcelles appartenant à la SAFER, réserve foncière qui était destinée à compenser l'emprise du centre de formation du SDIS. Le projet n'ayant abouti, il est proposé de céder la dernière parcelle à la commune de Saint-Jean-de-la-Porte.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à la commune de SAINT JEAN DE LA PORTE :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
ZO 15	La boquette	9 141	Non	N	2 500 €

4-3 : MONTMELIAN - « Ecole Ste-Thérèse »

En date du 29/05/2015, l'EPFL a acquis à la demande de la commune de Montmélian une ancienne école située en pleine zone économique afin de redonner à ces locaux leur vocation économique. Après vérification des limites de propriétés, il apparaît que les 2 voisins ont construits leur muret de séparation sur la propriété ; il est proposé de régulariser la situation et de leur céder respectivement les emprises acquises.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à M.Mme COSTA-FERNANDES et M.BOUTRON Olivier dans l'attente de la délibération de la commune :

	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
M.MME COSTA-FERNANDES	AD171 (Ex79)	Chemin de la caronnière	61 m ²	Non	UE	1 220 €
M.BOUTRON	AD172 (Ex79)	Chemin de la caronnière	36 m ²	Non	UE	720 €

4-4 : LA BIOLLE - « Zone d'aménagement économique »

En date du 3/10/2013, l'EPFL a acquis une propriété avec pour objectif l'installation d'une usine destinée à la construction d'éléments modulaires de maisons en bois. Le projet n'ayant pu aboutir, la commune de La Biolle demande à l'EPFL de céder la totalité de la propriété à l'entreprise MECA TP, ou toutes autres sociétés qui se substitueraient à elle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à l'entreprise MECA TP, ou toutes autres sociétés qui se substitueraient à elle.

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B1888, 1890,1892,3516, 3518,3520 et 1551	Les prés froids La biolle 1781 route d'Annecy	8 569 m ²	Oui	NB et INAe	381 085,85 €

5- CRÉATION ET MISE EN PLACE DU BUREAU

Lors de la séance du 23 Juin 2015, Monsieur Le Président avait présenté le projet de constitution de bureau qui réunirait l'ensemble des vices présidents permettant ainsi de régler les affaires courantes de l'EPFL. Il avait été proposé de créer une vice-présidence par territoire (Cf. document remis en CA) en plus de celles occupées par le département et la Région Rhône-Alpes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la création d'un bureau et accepte la modification du règlement intérieur.

Un appel à candidature a été lancé. M. Le Président présente les candidatures qu'il a reçues :

Territoires	Candidat
Chambéry	Jean-Marc LÉOUTRE
Avant pays savoyard	Gibert GUIGUE
Lac du Bourget et ses montagnes	Corinne CASANOVA
Albertville-Ugine	
Tarentaise-Vanoise	
Maurienne	
Cœur de Savoie	Etienne PILARD

6- MODIFICATION DU REGLEMENT DE GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Directeur propose au Conseil d'Administration l'examen de quelques modifications à entreprendre sur le règlement de gestion du personnel afin de se conformer aux évolutions réglementaires, s'adapter aux évolutions de l'Etablissement et disposer d'une convention en harmonie avec celles des autres EPFL.

Il soumet aux membres du Conseil d'Administration le nouveau règlement de gestion du personnel dont un exemplaire est remis sur table.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le nouveau règlement de gestion du personnel tel que présenté et charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération.

7- QUESTIONS DIVERSES

7-1 : Déménagement des bureaux de l'EPFL

Il est rappelé que l'Etat souhaite vendre la villa haulotte occupée à ce jour par l'EPFL et Métropole Savoie

Philippe Pourchet rappelle les 3 projets qui ont été étudiés :

Projet n°1 : BASSENS (projet privé)

Projet n°2 : CHAMBERY- La Cassine (projet privé)

Projet n°3 : CHAMBERY-La Cassine (Chambéry Alpes Habitat)

Projet n°4 : CHAMBERY-Villa Haulotte (Savoisienne Habitat)

Les 2 premiers projets n'ayant pu aboutir, Philippe POURCHET présente le projet n°3 que Chambéry Alpes Habitat propose étant précisé qu'afin de répondre aux délais, une réponse doit leur être donnée au plus tard à la fin du mois de **Septembre 2015**.

7-2 : Convention de partenariat observatoire foncier

L'Etat et le Conseil départemental ont décidé d'impulser la mise en place d'un observatoire départemental du foncier.

Philippe POURCHET présente la convention (remise en séance) proposée entre l'Etat/ le Département/MDP-ASADAC/l'EPFL.

La vocation de cette convention est de répondre aux besoins des acteurs du territoire en termes de connaissance de la consommation d'espace et du marché foncier afin de constituer un outil d'aide à l'élaboration des politiques foncières et d'aménagement et à leur évaluation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **d'approuver la convention de partenariat sur la création d'un observatoire foncier.**
- **Charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération**

7-3 : Convention de partenariat des EPFL de la région Rhône-Alpes et de la région Auvergne

Philippe POURCHET présente la convention (remise en séance) qui a pour but de déterminer les modalités de mise en œuvre d'un partenariat actif entre les cinq EPFL suivants : l'EPFL SMAF Auvergne, l'EPFL de l'Ain, l'EPFL du Dauphiné, l'EPFL de la Haute-Savoie et l'EPFL de Savoie.

Plus précisément, elle vise à définir les objectifs et les actions à mener afin d'élaborer une stratégie commune inter-EPFL Auvergne Rhône-Alpes garantissant la pérennité des missions des EPFL dans le cadre de la future refonte territoriale et d'œuvrer pour

le respect et la préservation du modèle de structuration de l'action foncière publique et locale que portent ces cinq établissements fonciers, notamment en matière de gouvernance et de développement local.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre les cinq EPFL**
- **Charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération**

7-4 : CHAMBERY Métropole - Chambéry-« PAE Les Fontanettes »

Monsieur le Directeur informe les membres du conseil d'administration que la rétrocession de l'ensemble de l'opération « PAE les fontanettes » sera retardée en 2016 au motif du retard des travaux d'aménagement et de l'attente de la cession du bâtiment industriel notamment. Il convient donc d'adapter la durée de la convention de portage, étant précisé que Chambéry Métropole a d'ores et déjà versé à l'EPFL 50 % du capital restant dû.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'accepter, à titre exceptionnel, la prolongation du portage jusqu'au 30/06/2016.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 25 Septembre 2015,
Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 3 Novembre 2015	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 11 Décembre 2015	8h30	Assemblée Générale (Centre de congrès, Le Manège)